

Pour une autonomie scolaire pédagogique au service de nos enfants

Résolution GT Education

En remplacement de la réforme des lycées très controversée de l'ancienne ministre Mady Delvaux l'actuel ministre de l'Éducation a proposé dans sa réforme un projet d'autonomie scolaire. Le ministre Meisch soutient que chaque lycée pourra faire évaluer d'une façon autonome son plan de développement scolaire. A cette fin il compte établir un guichet unique pour favoriser le dialogue entre les directions des lycées et le ministère et ses services. Cette plus grande liberté se traduirait notamment par une gestion autonome d'une partie des ressources financières allouées aux lycées, par la gestion du personnel, notamment le recrutement des nouveaux professeurs, l'accueil ou le refus éventuel des élèves et le doublement de 3 à 6, des leçons hebdomadaires définies par les directions en vue d'objectifs spécifiques de leur établissement.

déi Lénk déplore que cette proposition ne semble pas être le résultat d'une discussion approfondie au sein des écoles, ni les enseignant-e-s, ni leurs représentants syndicaux ont véritablement été associés à cette réforme. En outre il ne semble pas qu'elle réponde à quelque étude scientifique que ce soit. Surtout : cette réorientation de l'offre scolaire, qui semble anodine à première vue, pourrait mettre en péril l'unité de l'offre scolaire luxembourgeoise. Selon quel critère un écolier pourra-t-il être admis ou refusé par un lycée ? Y aura-t-il des concours d'admission ? La « carte scolaire » qui permet à un élève d'accéder à une école de sa circonscription, serait donc abandonnée. Il faut craindre que les écoles divergeront vers des écoles spécialisées dans l'accueil de différents groupes sociaux, ce qui confierait automatiquement une valeur différente aux diplômes ainsi obtenus. Un changement d'école, en cas de déménagement par exemple, pourrait s'avérer difficile, voire dans certains cas impossible, vu l'évolution spécifique de chaque lycée. La réflexion nécessaire sur l'orientation pédagogique qui prévalait dans la réforme précédente serait remplacée par un renforcement des pouvoirs de la hiérarchie, comme si la qualité scolaire était dépendante du pouvoir des directions.

Mais il semble que cette réforme a bel et bien une orientation idéologique dont elle ne dit pas le nom. Gestion par objectifs et *ranking* des lycées, gestion autonome des finances, du personnel et du profil pédagogique sont bien les préalables d'une marchandisation pour ne pas dire d'une privatisation de l'enseignement secondaire. Une prochaine étape pourrait être un partenariat public et privé et la nécessité pour les élèves-clients de payer pour certaine offre scolaire.

déi Lénk demande aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs familles de refuser cette réforme aussi inutile que dangereuse. Prenons au sérieux l'autonomie pédagogique qui devrait être développée. En effet les enseignants devront pouvoir choisir les outils pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de leurs élèves. La différenciation de l'offre pédagogique suivant les besoins des élèves, le recours ciblé à des spécialistes, la recherche pratique, l'échange professionnel entre pédagogues et la formation continue sont les mots-clés d'une autonomie pédagogique au service des élèves. Nous

favorisons en outre l'implication des enseignant-e-s par la voie d'une vraie cogestion et nous demandons un échange régulier avec les élèves et leurs parents au niveau des comités existants.